

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 16 juillet 2018, à 19 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy et Valérie Lafond sous la présidence de la pro-maire, Mme Isabelle Deland, conseillère formant quorum.

Également présents : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Jean-Pierre Héon, urbaniste, inspecteur municipal et responsable de la voirie.

Absents : Mme. Danielle Charbonneau, mairesse et Michel Lord conseiller.

Tous les avis de convocation ont été dûment expédiés à tous les membres du conseil.

La pro-maire, Madame Isabelle Deland, ouvre la séance à 19 :00hrs.

6522-07-2018
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 16 juillet 2018.

6523-07-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6524-07-2018
Service de
garde/camp de jour
pénalités

Attendu que pour le bon déroulement du service de garde, il est requis que les parents se présentent aux heures mentionnées au début du camp de jour pour venir chercher leur enfant afin de libérer les animateurs qui ont d'autres obligations;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité, pour le service de garde du camp de jour, exigera de tout parent dépassant l'heure, soit 18hrs, devra dans la même semaine s'acquitter des frais encourus en argent comptant remis à l'animateur;

Que le tarif de : 1.00\$ la minute pour tout retard soit appliqué;

Que si les frais ne sont pas acquittés pendant la même semaine, le parent doit se présenter à la municipalité pour une entente, par la suite le service de garde pourra être interrompu pour l'enfant de ce parent, le cas échéant.

Monsieur Léo Choquette, conseiller quitte son siège à 19hrs17 déclarant des intérêts pécuniers particuliers.

6525-07-2018
Contrat de travaux
de rapiéçage
d'asphalte chaud

Attendu que des appels d'offres pour des travaux de rapiéçage d'asphalte ont été expédiés par invitation à dix fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 21 juin à 10:15hrs et que quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Attendu que le conseil municipal a regardé d'autres alternatives avant de prendre sa décision;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal décide qu'aucune des soumissions pour le contrat de travaux de rapiéçage d'asphalte chaud n'a été retenue.

6526-07-2018
Contrat de travaux
de fourniture de
pierre

Attendu que des appels d'offres pour la fourniture de pierre ont été expédiés par invitation à sept fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 16 juillet à 10 :05hrs et que quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres ainsi qu'une invitation non recevable;

Transport Alain Grégoire : 4,421.25\$

Baillargeon Matériaux : 6,473.55\$

Carrière Bernier : 6,913.34\$

Carrière DM Choquette : 4,251.21\$

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Carrière DM Choquette au montant de 4,251.21\$ incluant les taxes applicables pour la fourniture de pierre.

6527-07-2018
Contrat de travaux
d'asphalte recyclé

Attendu que des appels d'offres pour la fourniture d'asphalte recyclé ont été expédiés par invitation à sept fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 16 juillet à 10 :10hrs et que quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres ainsi qu'une invitation non recevable;

Transport Alain Grégoire : 20,233.72\$
Baillargeon Matériaux : 16,208.44\$
Carrière Bernier : 38,910.99\$
Carrière DM Choquette : 18,784.64\$

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Baillargeon Matériaux pour la fourniture d'asphalte recyclé au montant de 16,208.44\$ incluant les taxes applicables.

Monsieur Léo Choquette, conseiller reprend son siège à 19hrs29.

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

6528-07-2018
Levée de la séance

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :39hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Isabelle Deland, pro-maire

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Isabelle Deland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

